

# Loi approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2019 (12696)

*du 28 août 2020*

---

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative  
et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 34, alinéa 1, de la loi sur l'organisation des institutions de droit  
public, du 22 septembre 2017;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du  
10 décembre 2014;  
vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2019 ;  
vu la décision du conseil de fondation du 9 mars 2020,  
décrète ce qui suit :

## **Article unique Rapport de gestion**

Le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2019 est  
approuvé.